

basée sur un rapport écrit du sous-chef du département déclarant que pareille aide est nécessaire, peut autoriser l'emploi du nombre de commis à titre provisoire qu'il faut pour l'expédition des travaux du département.

2. Tout pareil commis à titre provisoire doit, cependant, avant d'être nommé, fournir un certificat d'aptitude que donne la Commission d'après examen ou sans la formalité de l'examen, selon que déterminé par les règles de la Commission, et attestant qu'il possède les connaissances et l'aptitude nécessaires et qu'il est propre à remplir l'emploi, sous le rapport de l'âge, de la santé, du caractère et des habitudes.

3. Nul pareil commis à titre provisoire ne peut être employé comme tel plus de quatre mois dans l'année.

Avancements.

24. Autrement que de la troisième à la seconde division, l'avancement se fait d'après le mérite et est décrété par le Gouverneur en conseil sur la proposition du chef du département basée sur un rapport écrit du sous-chef, accompagné d'un certificat d'aptitude que donne la Commission, d'après examen ou sans la formalité de l'examen, selon que déterminé par les règles de la Commission.

25. Sauf les dispositions contraires de la présente loi, les vacances qui se produisent dans la première division se remplissent par voie d'avancement des employés de la seconde division.

26. Il est permis aux commis de la troisième division de concourir pour la seconde division après un certains temps de service et à certaines autres conditions que détermineront les règles établies par le Gouverneur en conseil sur l'initiative de la Commission.

2. Toute personne placée dans la troisième division à l'entrée en vigueur de la présente loi, peut, par décret du Gouverneur en conseil rendu sur la proposition du chef du département, basée sur un rapport écrit du sous-chef, accompagné d'un certificat d'aptitude que donne la Commission d'après examen ou sans la formalité de l'examen, selon que déterminé par les règles de la Commission, être avancée de la troisième division à la seconde sans concours.

CAPITAL BLEND TEAS
From Garden to Consumer
 Sold only in Air Tight Packages, by
CAPITAL BLEND TEA CO., Limited
 328 Queen St., Ottawa

PHONE 810

The Prospect Hotel
*The Popular Hotel
 of Cobalt, Ont.*

Rates \$2.50 per day
 with bath

Robert Evans, Prop.